

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE ORDINAIRE
N°5
DU JEUDI 25 MAI 2023**

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

	Présent	Excusé	Absent	SUPPLEANT
PERSONNEL DE DIRECTION				
Principale - Mme HERAUD	X			
Principale Adjointe - Mme DEFONTAINE	X			
Gestionnaire - Mme QUILLET	X			
Directrice SEGPA - Mme LELONG	X			
CPE - Mme BRUNET		X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES				
Mme CHARPENTIER Virginie		X		Mme GUINAUDEAU
Mme ROCHETEAU Stéphanie	X			
Mme RUSTAN Caroline	X			
Mme BARRÉ Caroline		X		
Mme DUVAL Gwénaëlle	X			
Mme BAUDET Amélie		X		
Mme HEUDE Cindy		X		
REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION				
Mme CAILLAUD Christelle		X		M. POTIER
Mme LEFEBVRE Gisela	X			
Mme DUPRAT Séverine	X			
Mme HUBERT Lolita		X		Mme MOULINIER
M. GUILLAUD Stéphane		X		Mme BUCHER
Mme AUTEFORT Martine		X		
Mme TANG Sabrina	X			
REPRESENTANTS DES PERSONNELS ATSS ET ATTEE (aucun agent élu - 1 seul candidat s'est présenté)				
REPRESENTANTS DES ELEVES				
M. GIRARDIN Jules	X			
Mme STAELENS Laly	X			
M. CHARBONNEAU Ryan	X			
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE				
Mme LERSTEAU Patricia		X		
M. GAIGNEUX Yannick		X		
REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL				
Mme GABORIAU Alexandra		X		
M. GUIBERT Cyrille		X		
PERSONNALITE QUALIFIEE				
/				
AGENT COMPTABLE				
M. NGUYEN-QUAN Nicolas		X		

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Le quorum étant atteint, la Principale, ouvre la séance à 18 h 07.

17 membres participent à ce conseil d'administration.

Madame ROCHETEAU, représentante des parents d'élèves, assure le secrétariat de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du CA du 11 avril 2023
2. Projet d'établissement 2023-2027
3. Avenant à la Convention CNED
4. Convention de formation inter-établissements
5. Contrat HQ Air Atlantique
6. Contrat Sécurisport
7. Répartition de la dotation globale horaire
8. Décision Budgétaire Modificative
9. ~~Tableau des sorties et séjours~~
10. Questions diverses.

Aucune question n'a été soumise à la Principale pour ce conseil d'administration.

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU C.A. PRÉCÉDENT

La Principale demande l'approbation du procès-verbal du C.A. du 11 avril 2023, après avoir demandé aux membres du Conseil s'ils ont des questions et/ou remarques sur ce procès-verbal.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
17	17	0	0

Les membres du Conseil adoptent le procès-verbal du conseil d'administration du 11 avril 2023.

2 - PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le nouveau projet d'établissement 2023-2027, envoyé à tous les membres le 23 mai, se décline en 4 axes :

- Axe 1 : Garantir le bien-être de tous
- Axe 2 : Accompagner tous les élèves vers la réussite
- Axe 3 : Développer l'ambition, la culture et l'engagement
- Axe 4 : Se former pour mieux former

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
17	17	0	0

Les membres du Conseil valident le projet d'établissement 2023-2027.

3 - AVENANT A LA CONVENTION D'ACCUEIL PONCTUEL AU COLLEGE DES ÉLÈVES ITINÉRANTS AU CNED EN CLASSE COMPLETE REGLEMENTÉE

Pour les élèves itinérants, il est possible d'envisager une scolarité partagée CNED / Établissement. Dans ce cas, un avenant à la convention d'accueil ponctuel au collège des élèves itinérants doit être signé. Cette convention précise l'emploi du jeune accueilli et la durée.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
17	17	0	0

Le Conseil d'administration autorise la Principale à signer l'avenant à la convention CNED.

4 - CONVENTION DE FORMATION INTER-ÉTABLISSEMENTS « PARCOURS PERSONNALISÉS DE FORMATION »

Cette convention a pour objet de permettre, pour des jeunes risquant de décrocher, la construction de parcours personnalisés combinant des temps de formation entre le collège et un autre établissement de formation initiale ou continue (lycées, MFR, CFA...). Madame HERAUD indique que cela couvre aussi les établissements privés.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
17	17	0	0

Le Conseil d'Administration valide le contenu de la convention présentée.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
17	17	0	0

Le Conseil d'administration autorise la Principale à signer toute convention avec un établissement ou un organisme de formation dans le cadre d'un parcours personnalisé de formation.

5 - CONTRAT AVEC LA SOCIETE HQ AIR ATLANTIQUE

Ce contrat couvre l'entretien de toutes les hottes des cuisines est conclu pour une durée de 3 ans, à raison de 450 € HT par an. Ce contrat permet de bloquer les prix.

Madame ROCHETEAU, représentante des parents d'élèves, demande si c'est le même prix qu'auparavant.

Madame QUILLET répond que le prix n'a augmenté que de 10 €. Elle ajoute que des devis ont été faits auprès d'autres entreprises, mais que le prix était plus élevé.

Madame HERAUD précise que l'entreprise est bien connue du collège et que la prestation est très satisfaisante.

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
17	17	0	0

Le Conseil d'administration autorise la Principale à signer le contrat avec la société HQ Air Atlantique.

6 - CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ SECURISPORT

Ce contrat couvre l'entretien des 2 paniers de basket-ball dans la cour pour une durée de 4 ans, pour un coût de 150 € HT, tout en sachant que le prestataire s'engage à réaliser les contrôles des équipements sportifs tous les 2 ans

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
17	17	0	0

Le Conseil d'administration autorise la Principale à signer le contrat avec la société Securisport.

7 - RÉPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE HORAIRE

Depuis le Conseil d'Administration du 2 février, nous ne disposons pas de précisions supplémentaires nous permettant de finaliser la répartition des moyens.

Les répartitions de la DGH, des IMP (Indemnités pour Missions Particulières) et des parts fonctionnelles du PACTE seront présentées lors du dernier Conseil d'Administration de l'année, à savoir le lundi 3 juillet.

Madame LEFEBVRE, professeur, précise à l'attention des représentants de parents d'élèves qu'il est très important de faire la différence entre une revalorisation, donc l'augmentation de la rémunération pour le même travail, et le « PACTE », proposé par le Ministère, qui obligerait les enseignants à travailler plus pour augmenter leur salaire.

8 - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE POUR VOTE

Un prélèvement sur fonds de roulement de 290,68 € (pour payer la TVA) est soumis au vote pour l'acquisition d'un chariot à niveau constant pour le service de restauration. Le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) prend en charge le coût hors taxes du matériel acheté.

La Principale soumet au vote le prélèvement en précisant qu'il restera 57 jours de fonctionnement, après ce prélèvement, soit 82 550,44 €.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
17	17	0	0

Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité le prélèvement de 290,68 € sur le fonds de roulement.

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

9 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été soumise à la Principale pour ce conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 29.

La secrétaire de séance,

Stéphanie ROCHETEAU



La Présidente,

